

10 300 salariés travaillent dans la filière forêt-bois en 2022

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 151 • Décembre 2025



Avec 1,6 million d'hectares, les forêts couvrent plus de la moitié du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un niveau de protection écologique élevé et des contraintes d'accessibilité liées à la fois au relief et à l'état de la voirie et des infrastructures de desserte peuvent toutefois rendre leur exploitation compliquée. Par ailleurs, les forêts de la région sont moins denses en bois que celles de France métropolitaine : sur une surface donnée, le volume de bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur est en moyenne deux fois inférieur à celui des forêts françaises. En conséquence, bien que les forêts de la région couvrent près de 10 % de la surface boisée nationale, elles ne contribuent qu'à moins de 2 % de la récolte de bois en France. Dans la région, cette récolte de bois s'élève à 704 000 m³ en 2022.

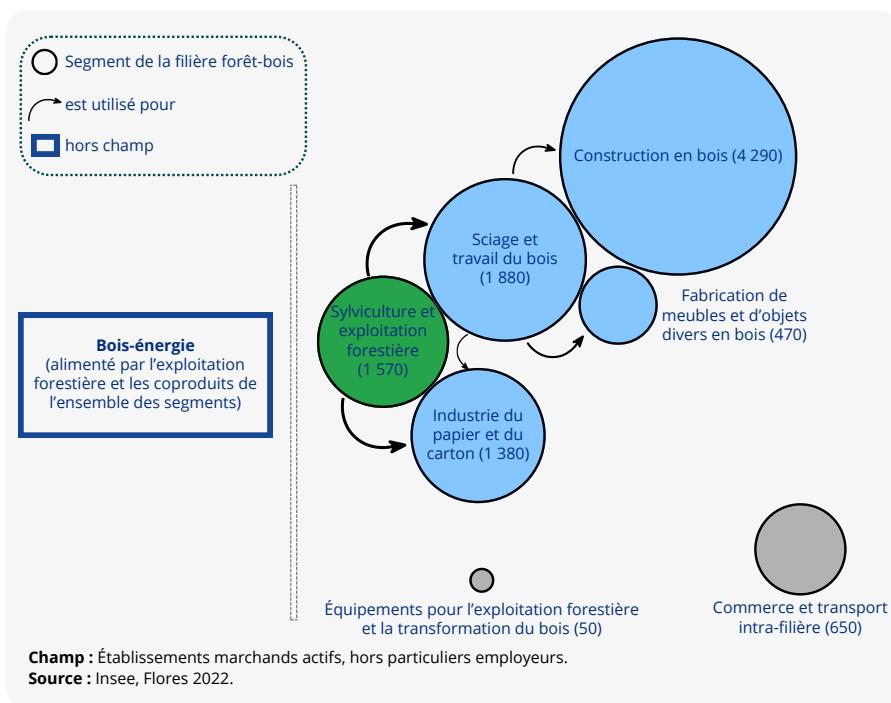
La construction en bois est le plus gros employeur de la filière forêt-bois

En 2022, la filière forêt-bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur emploie 10 300 salariés, soit 0,5 % de l'emploi salarié total de la région. S'y ajoutent environ 2 000 emplois non salariés ► encadré 1. La filière forêt-bois structure en plusieurs segments qui interagissent entre eux ► figure 1.

La filière forêt-bois rassemble des activités allant de la sylviculture à la fabrication de produits finis en bois. En 2022, elle emploie 10 300 salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 0,5 % de l'emploi salarié régional. Elle repose principalement sur de petits établissements. Le premier employeur de cette filière est la construction en bois. La filière forêt-bois est particulièrement présente dans les communes rurales et dans le nord de la région, notamment dans les zones d'emploi de Briançon et de Valréas.

La main-d'œuvre est majoritairement ouvrière et peu féminisée. Bien que le salaire horaire moyen soit plus faible que celui de l'ensemble de l'économie, la rémunération annuelle des salariés de la filière est plus élevée, en raison d'une durée de travail plus importante. Entre 2018 et 2022, les résultats économiques et financiers de la filière s'améliorent sensiblement, se rapprochant des ratios de rentabilité de la moyenne des secteurs de l'économie marchande.

► 1. Répartition des salariés dans les sept segments de la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur



En amont, la sylviculture et exploitation forestière (15 % de l'emploi salarié de la filière) gère, entretient, exploite les forêts

dans le but notamment de récolter du bois. Une partie de ce bois alimente les activités de scie et de travail du bois (18 % des salariés)

En partenariat avec :



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Communes
Forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ainsi que l'industrie du papier et du carton (13 % des salariés). Toutefois, la majeure partie de la récolte de bois (58 % en 2022) est destinée au bois-énergie, hors champ de cette étude ► encadré 2. En aval, deux segments transforment le bois issu du sciage en produits finis : la construction en bois et la fabrication de meubles et d'objets divers en bois. Une partie du bois résiduel du sciage est redirigée vers l'industrie du papier et du carton. Avec 4 290 salariés, la construction en bois est le premier employeur de la filière (42 % de l'emploi salarié total). La fabrication de meubles et d'objets divers emploie 5 % des salariés de la filière. Deux autres segments, plus transverses, regroupent l'un, les activités de commercialisation et de transport (6 % des salariés) et l'autre, la production de matériel d'équipements pour l'exploitation forestière et la transformation du bois (moins de 1 % des salariés).

Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions où la part de la filière dans l'emploi salarié est la plus faible ► méthode. À titre de comparaison, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est présentent des parts trois fois plus élevées. La région se distingue de la France métropolitaine par une plus forte importance de la construction en bois, tandis que l'industrie du papier et du carton y est moins implantée.

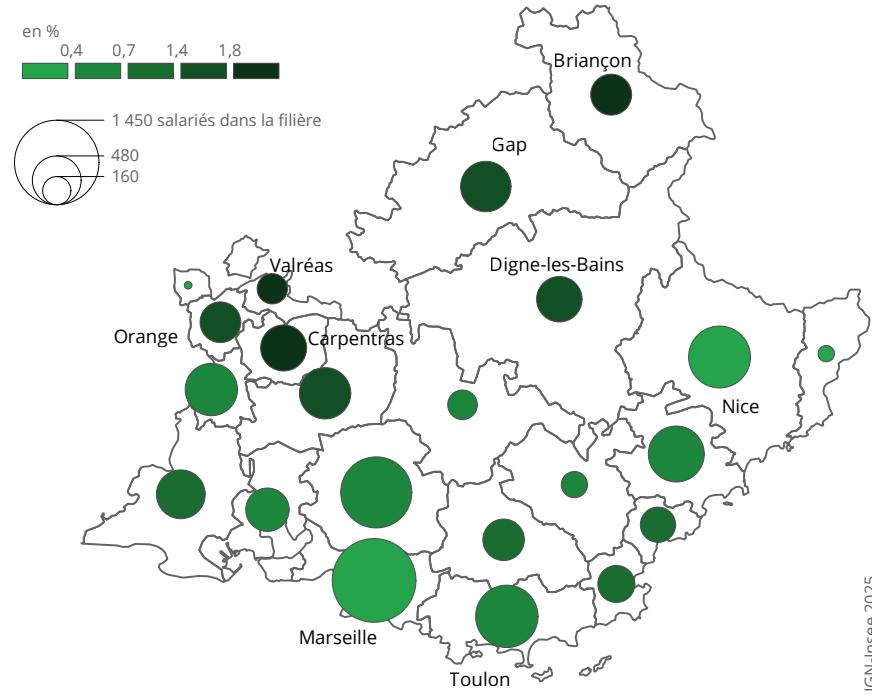
Entre 2018 et 2022, l'emploi salarié dans la filière forêt-bois progresse de 18 %, contre 8 % dans l'ensemble de l'économie régionale. Tous les segments connaissent une évolution de l'emploi favorable, à l'exception du segment du commerce et transport intra-filière, et de celui de l'industrie du papier et du carton. Sur la période, le poids de la construction dans la filière s'est renforcé passant de 36 % à 42 %, bénéficiant des orientations de la stratégie nationale bas carbone et de l'évolution des réglementations environnementales.

La filière forêt-bois est bien implantée dans le nord de la région

La filière forêt-bois est plus présente dans le nord de la région. En 2022, elle atteint 1,7 % de l'emploi salarié dans les Hautes-Alpes, 1,2 % dans les Alpes-de-Haute-Provence et 1,0 % en Vaucluse. Elle culmine à 2,3 % dans la zone d'emploi de Briançon et à 2,2 % dans celle de Valréas (partie régionale) ► figure 2. Dans les départements du littoral, la part de la filière forêt-bois dans l'emploi salarié est proche de la moyenne régionale, se situant entre 0,3 % et 0,6 %. C'est dans les communes rurales que la filière pèse le plus dans l'emploi salarié : 1,2 % dans ces communes, contre légèrement moins de 0,5 % dans l'urbain.

Dans 13 des 22 zones d'emploi de la région, la construction en bois est le premier employeur de la filière. Sans être nécessairement le principal segment

► 2. Nombre et part d'emplois salariés dans la filière forêt-bois par zone d'emploi



Note : Les données concernent la partie régionale des zones d'emploi, excluant, le cas échéant, leur partie extra-régionale (zones d'emploi d'Arles, d'Avignon, de Bollène-Pierrelatte et de Valréas).

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2022.

► Encadré 1 – 2 000 non-salariés travaillent dans la filière forêt-bois

Aux 10 300 salariés de la filière forêt-bois s'ajoutent environ 2 000 non-salariés. Un tiers de ces non-salariés exercent dans un établissement employeur, le plus souvent en tant que dirigeant. Au total, en 2022, près de 12 300 personnes travaillent dans les 2 781 établissements de la filière. Les non-salariés se concentrent principalement, et de manière plus marquée que les salariés, dans le segment de la construction en bois (46 %) et celui du sciage et travail du bois (32 %).

Les non-salariés gérants de société sont surreprésentés (41 %, contre 26 % dans l'ensemble de l'économie), tandis que les micro-entrepreneurs et les indépendants sont moins présents (respectivement 39 % et 20 % des non-salariés de la filière). La construction en bois se caractérise par une proportion plus élevée de gérants de société, tandis que le sciage et travail du bois comptent davantage de micro-entrepreneurs. La sylviculture-exploitation forestière, quant à elle, se distingue par une forte présence d'indépendants.

Le revenu d'activité moyen des non-salariés de la filière s'établit à 22 135 €, contre 27 510 € dans l'ensemble de l'économie. Il atteint 32 020 € dans la construction en bois, mais est bien plus faible dans le sciage et travail du bois (12 047 €) et dans la sylviculture et l'exploitation forestière (9 013 €).

► Encadré 2 – En 2025, 324 établissements dans le bois-énergie

Le bois-énergie correspond à l'utilisation du bois comme combustible pour produire essentiellement de la chaleur, et parfois de l'électricité. Le bois-énergie se divise en deux sous-segments, qui se caractérisent par leurs usages. Premièrement, le bois bûche, destiné principalement aux particuliers. Deuxièmement, les plaquettes, utilisées notamment pour les chaufferies collectives et les centrales biomasse. La fabrication de granulés est encore faible dans la région. Elle présente une importante marge de progression.

En 2025, 324 établissements appartiennent au segment bois-énergie, allant de petites structures proposant de l'installation de poêles à de grands établissements comme la centrale en cogénération. Seule une partie des salariés du bois-énergie travaillent dans la filière forêt-bois.

employeur d'une zone d'emploi, un segment peut refléter une spécificité territoriale lorsqu'il pèse plus fortement dans l'emploi de la filière de la zone qu'en moyenne au niveau régional ► figure 3. Ainsi, le segment de la sylviculture et exploitation forestière

est particulièrement présent dans les zones d'emploi de Digne-les-Bains, de Gap, de Brignoles et d'Aix-en-Provence, où se trouve le siège territorial de l'Office national des forêts (entre 29 % et 46 % de l'emploi salarié de la filière contre 15 % dans la région). Le segment

du sciage et du travail du bois se distingue dans les zones d'emploi de Cavaillon et de Manosque (42 % et 37 %, contre 18 % dans la région) où sont implantés des établissements tels que LSB La Salle Blanche, NBE Nouvelle et l'Atelier de la Boiserie. Les scieries les plus importantes de la région se trouvent dans l'arc alpin. Dans l'ouest de la région, l'industrie du papier et du carton est surreprésentée dans les parties régionales des zones d'emploi d'Arles, de Valréas et d'Avignon (entre 34 % et 58 %, contre 13 % dans la région) du fait de la présence d'acteurs comme Fibre Excellence Provence et MMP Packetis SAS. La fabrication de meubles et d'objets divers en bois est quant à elle particulièrement développée dans la zone d'emploi d'Orange (25 %, contre 5 % dans la région) avec notamment la présence de la Literie du Comtat. Les zones d'emploi de Marseille, où l'on trouve l'établissement Distri Matériaux Bois-Panneaux (DMBP), et de Toulon se démarquent par le poids du commerce et transport intra-filière dans l'emploi salarié de la filière (12 %, contre 6 % dans la région). Enfin, la construction en bois est plus fortement implantée dans les zones d'emploi de Briançon, de Draguignan, de Sainte-Maxime et de Martigues-Salon (entre 62 % et 78 %, contre 42 % dans la région).

Le tissu productif est essentiellement composé de petits établissements

En 2022, la filière forêt-bois dénombre 1 541 établissements employeurs. La grande majorité de ces établissements (82 %) emploient moins de 10 salariés, tandis que seuls 14 établissements en emploient plus de 50 et 4 plus de 100. Comme dans l'ensemble de l'économie régionale, un établissement employeur sur deux a plus de trois salariés.

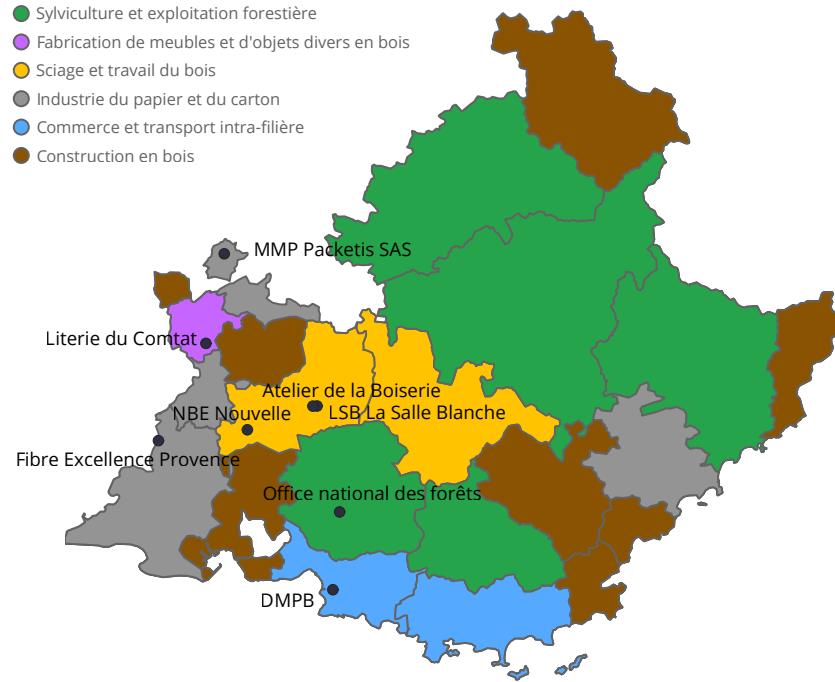
Les établissements employeurs de la filière comptent en moyenne 6,7 salariés (10,2 dans l'ensemble de l'économie). Le nombre moyen de salariés par établissement est nettement supérieur dans l'industrie du papier et du carton (20 salariés) et dans la sylviculture et exploitation forestière (11 salariés). Le sciage et travail du bois emploie en moyenne 7,6 salariés par établissement. Les segments de la fabrication de meubles et d'objets divers en bois ainsi que celui de la construction en bois reposent sur des établissements de plus petite taille comptant en moyenne 6,2 et 4,6 salariés respectivement.

En 2022, l'ensemble des établissements de la filière forêt-bois (y compris les 1 240 établissements non employeurs) ont généré 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 600 millions d'euros de **valeur ajoutée**. C'est 0,5 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands. Entre 2018 et 2022, les rentabilités économiques et financières de la filière ont doublé ► encadré 3.

► 3. Spécificité de la filière forêt-bois par zone d'emploi

Segment le plus surreprésenté

- Sylviculture et exploitation forestière
- Fabrication de meubles et d'objets divers en bois
- Sciage et travail du bois
- Industrie du papier et du carton
- Commerce et transport intra-filière
- Construction en bois



© IGN-Insee 2025

Note : Les données concernent la partie régionale des zones d'emploi, excluant, le cas échéant, leur partie extra-régionale (zones d'emploi d'Arles, d'Avignon, de Bollène-Pierrelatte et de Valréas).

Lecture : Dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence où se situe l'Office national des forêts, le segment de la sylviculture et exploitation forestière est le plus surreprésenté, avec 43 % de l'emploi salarié de la filière.

Champ : Établissements marchands actifs, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2022.

La main-d'œuvre est majoritairement ouvrière et peu féminisée

Les emplois salariés de la filière forêt-bois demandent un niveau de qualification moins élevé que ceux de la région ► figure 4. Les ouvriers sont nettement surreprésentés : ils occupent 66 % des emplois salariés, contre 27 % dans l'ensemble de l'économie. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins présents (7 % contre 16 %). En outre, la part des employés est trois fois inférieure à la moyenne régionale.

La très faible féminisation de la filière s'explique en partie par la structure de

l'emploi, les femmes étant généralement moins présentes dans les emplois d'ouvriers. Ainsi, 18 % des salariés de la filière sont des femmes, contre 46 % dans l'ensemble de l'économie.

Les salariés de la filière forêt-bois sont légèrement plus jeunes que dans l'ensemble de l'économie régionale : 26 % ont 50 ans ou plus, contre 29 % pour l'ensemble des salariés. Les enjeux de renouvellement de la main-d'œuvre sont toutefois plus marqués dans certains segments : la part des 50 ans ou plus atteint 37 % dans le commerce et transport intra-filière et 34 % dans l'industrie du papier et du carton. À l'inverse, les salariés de la construction en bois sont plus jeunes.

► Encadré 3 – Un doublement de la rentabilité des entreprises de la filière forêt-bois entre 2018 et 2022

En 2022, les **entreprises mono-régionales** ou **quasi mono-régionales** regroupent 7 900 salariés et 1 010 non-salariés dans leurs établissements de la filière forêt-bois (hors agriculture et micro-entrepreneurs) ► sources.

Les résultats de ces entreprises se sont sensiblement améliorés entre 2018 et 2022. Leur **taux de marge d'exploitation** a progressé nettement (+11 points), en lien avec une hausse de 24 % de la **productivité apparente du travail**. Cette amélioration s'est couplée avec le remplacement et la modernisation de l'appareil productif, notamment soutenue par des aides publiques. Près des trois quarts des entreprises de la filière ont ainsi investi en 2022. Le taux d'investissement des entreprises investisseuses a crû de six points depuis 2018.

En conséquence, les **rentabilités économique et financière** de la filière ont doublé en quatre ans (les deux passant de 10 % en 2018 à 20 % en 2022), se rapprochant ainsi des niveaux de l'ensemble des secteurs principalement marchands de la région. Cette progression est particulièrement marquée dans le secteur du sciage et travail du bois ainsi que dans l'industrie du papier et du carton.

► 4. Caractéristiques des salariés

Segment	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Part de femmes (en %)	Part d'ouvriers (en %)	Part de cadres et professions intellectuelles supérieures (en %)	Salaire horaire net moyen (en euros)	Nombre d'heures moyen par salarié	Salaire mensuel net moyen (en euros)
Commerce et transport intra-filière	18	37	19	42	9	15,6	1 559	2 022
Construction en bois	32	21	15	73	5	13,7	1 340	1 527
Équipement pour l'exploitation forestière et la transformation du bois	48	15	33	50	7	11,0	1 574	1 449
Fabrication de meubles et d'objets divers en bois	29	31	25	76	4	12,8	1 471	1 573
Industrie du papier et du carton	13	34	28	57	13	17,3	1 581	2 278
Sciage et travail du bois	27	28	19	60	7	14,3	1 402	1 675
Sylviculture et exploitation forestière	34	25	13	69	9	11,9	1 218	1 209
Filière forêt-bois	28	26	18	66	7	14,2	1 386	1 639
Ensemble de l'économie	25	29	46	27	16	15,9	1 011	1 340

Champ : Établissements marchands actifs, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2022, postes principaux.

En lien avec un niveau de qualification moins élevé des emplois, les salaires horaires nets sont plus bas dans la filière : 14,2 euros en moyenne contre 15,9 euros dans l'ensemble de l'économie. Le salaire horaire moyen est le plus élevé dans l'industrie du papier et du carton (17,3 euros), où les cadres sont près de deux fois plus présents et la main-d'œuvre plus âgée que dans l'ensemble de la filière forêt-bois. Les salariés de la sylviculture et exploitation forestière, de la fabrication en bois et de l'équipement ont des rémunérations horaires parmi les plus faibles (comprises entre 11 et 13 euros). La durée annuelle de travail est plus élevée pour les salariés de la filière que pour l'ensemble des salariés ► sources. Un salarié de la filière travaille en moyenne 1 386 heures dans l'année contre 1 010 heures pour l'ensemble des salariés. Cela s'explique en partie par une proportion plus élevée de salariés en emploi à temps complet et en contrat à durée indéterminée, limitant ainsi les interruptions de travail au cours de l'année. Ainsi, malgré un salaire horaire moyen plus faible, la rémunération nette annuelle moyenne des salariés de la filière est plus élevée. Ils perçoivent en moyenne 19 668 euros nets par an (soit 1 639 euros par mois) contre 16 080 euros (1 340 euros mensuels) pour l'ensemble des salariés. Le salaire net moyen s'étend de 14 508 euros (soit 1 209 euros mensuels) dans la sylviculture et exploitation forestière à 27 336 euros (soit 2 278 euros mensuels) dans l'industrie du papier et du carton. ●

Adrien Delbos, Olivier Sanzeri (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

La **valeur ajoutée** d'une entreprise est le solde du compte de production. Elle est égale au chiffre d'affaires (montant des ventes en biens et services effectuées par l'entreprise dans l'année) diminué de la valeur des consommations intermédiaires (biens et services transformés ou consommés au cours du processus de production).

Une **entreprise** est **mono-régionale** ou **quasi-mono-régionale**, lorsque tous ses salariés (respectivement plus de 80 % de ses salariés) sont dans la région (ou de ses établissements si l'entreprise n'a pas de salariés).

Le **taux de marge d'exploitation** désigne la part de la valeur ajoutée à laquelle on a retranché le paiement des salaires et des cotisations sociales. Il mesure la capacité de l'entreprise à investir.

La **productivité apparente du travail** mesure la quantité de richesse produite par une unité de travail.

Le **taux de rentabilité économique** mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs au travers du processus d'exploitation.

Le **taux de rentabilité financière** mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés.

► Sources

Le dénombrement des salariés de la filière est réalisé à partir de la source **Flores** (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). En complément, la **base Tous salariés** permet d'étudier les caractéristiques de l'emploi. Pour chaque salarié, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité retenus sont ceux du poste principal (le poste le plus rémunérateur occupé dans l'année). En revanche, tous les salaires perçus sur l'ensemble des postes occupés dans l'année sont pris en compte. Pour les non-salariés, la **base non-salariés** est utilisée.

Les indicateurs financiers des entreprises de la filière sont issus du **Fare** (Fichier approché des résultats d'Ésane) et portent uniquement sur les unités légales monorégionales ou quasi-monorégionales (dont au moins 80 % des effectifs sont localisés dans la région), en excluant les entreprises du domaine agricole et les secteurs principalement non marchands. Les micro-entrepreneurs sont également hors champ.

► Méthode

Pour définir le périmètre de la filière forêt-bois, la démarche consiste d'abord à identifier l'ensemble des établissements dont le code d'activité principale atteste sans ambiguïté de leur appartenance à la filière. Ce périmètre est ensuite enrichi avec les informations issues d'enquêtes du ministère de l'Agriculture et de l'enquête annuelle de production de l'Insee. Enfin, des établissements ont été intégrés au champ à la suite d'une expertise réalisée conjointement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fibois Sud, les Communes forestières et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), après une présélection sur leur raison sociale. En l'absence d'expertise nationale, la comparaison avec les chiffres nationaux n'est possible qu'à partir des établissements hors expertise. La même limite s'applique pour les comparaisons entre régions. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce périmètre restreint regroupe 5 752 salariés, soit 56 % de l'ensemble des salariés de la filière forêt-bois.

► Pour en savoir plus

- Bonzi A., « En 2021, un tiers des salariés de la filière bois travaillent dans les industries du papier et du carton », n° 2035, Insee Première, janvier 2025.
- Argouarc'h J., Farouch T., « 8 560 salariés dans la filière forêt-bois en 2018 », n° 100, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, mars 2022.
- Guarraoul H., « Enquête annuelle de branche 2023 », Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2025.

